

Actualité | Politique

Condamnation de Marine Le Pen : Macron rappelle que la justice est « indépendante »

La Croix (avec AFP)

Le 2 avr. 2025 à 12:23



En conseil de ministres mercredi 2 avril 2025, Emmanuel Macron (ici fin mars) a « rappelé » devant le gouvernement que la justice est « indépendante ». / Sarah Meyssonnier/POOL / EPA

En conseil de ministres mercredi 2 avril 2025, Emmanuel Macron a « rappelé » devant le gouvernement que la justice est « indépendante », que les « magistrats doivent être protégés », selon des participants. Le chef de l’État aurait aussi affirmé que « tous les justiciables ont droit au recours ».

Emmanuel Macron aurait « *rappelé* » mercredi 2 avril en Conseil des ministres « *que l'autorité judiciaire est indépendante* » et « *que les magistrats doivent être protégés* », après la condamnation de Marine Le Pen qui a suscité des attaques contre les juges de la part du Rassemblement national, ont rapporté des participants.

Le chef de l'État aurait aussi affirmé que « *tous les justiciables ont droit au recours* », selon ces sources, alors que la justice a déjà fait savoir qu'un nouveau procès en appel pourrait se tenir dans des délais qui laissent une porte ouverte à une éventuelle candidature présidentielle en 2027 de la leader du parti d'extrême droite.

À lire aussi

[Inéligibilité de Marine Le Pen : Jordan Bardella, le successeur désigné face à un dilemme stratégique](#)

Garant des institutions

Le président de la République, qui ne s'était pas encore exprimé depuis la condamnation de lundi, s'est placé en « *garant des institutions* », selon son entourage, en rappelant des « *principes très généraux* » et sans entrer dans le détail du jugement.

[Marine Le Pen a été condamnée lundi](#) dans le procès en première instance de l'affaire des assistants d'eurodéputés du RN, avec une peine d'inéligibilité immédiate de cinq ans qui, en l'état, l'empêche de briguer l'Élysée dans deux